



CONSEIL MUNICIPAL

Compte Rendu Sommaire - Séance du mardi 5 octobre 2021

1 - Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22. C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte des décisions intervenues du 15 juillet au 28 septembre 2021.

2 - Vote des tarifs manifestation Brains en rose

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** les tarifs comme suit :

Tarifs bar / collation :	- Eau	0.50 €
	- Consignes bar	1.00 €
Tee-shirt :	10.00 €

3 - Location salles municipales- vote des tarifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **MODIFIE** les tarifs des salles municipales (salle Joseph Albert et salle des Associations).

4 - Appel à projet épicerie – révision du montant du loyer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PROLONGE** la durée de l'appel à projet de deux mois et **MODIFIE** le montant du loyer à 4,00 €/m² x 146,50 m² : 586,00 € / mois

5 - Démarche territoriale de résorption des campements illicites et intégration des migrants d'Europe de l'Est – Partenariat financier entre la commune de Brains et Nantes Métropole – Proposition d'avenant 2021 à la convention de coopération existante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention de coopération, signée avec Nantes Métropole au titre de l'année 2021, **AUTORISE** Mme le Maire à signer cet avenant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **APPROUVE**, en application du principe de participation financière des communes non dotées de terrains d'insertion temporaires à hauteur de 25 % du forfait annuel défini ci-dessus et acté dans la convention de coopération, une participation financière de 382 € pour la commune de Brains en 2021.

6 - Modification de la durée annuelle du travail – loi de transformation de la Fonction Publique du 06/08/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification de la durée annuelle du travail au 1^{er} janvier 2022.

7 - Bons d'achat en faveur des aînés – fixation du montant et des modalités

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à 22 voix pour et 1 abstention, les modalités et le montant du bon cadeau aux aînés.

8 - Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE**, la décision modificative n°1.

9 - Provision pour créances douteuses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la création d'une provision pour créances douteuses et de déterminer au cas par cas les créances devant faire l'objet de cette provision, en concertation avec la Trésorerie de Vertou, **FIXE** le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants) à 153 € correspondant à 15 % des créances de plus de 2 ans non recouvrées à ce jour, **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget 2021.

10 - Admission en non - valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** l'admission en non-valeur, pour les années 2018 et 2019, d'un montant total de 152,67 €.

11 - Augmentation temps de travail Directrice du Centre de Loisirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation de 32/35^{ème} et **CRÉE** un poste d'adjoint d'animation à 34,24/35^{ème}.

12 - Indice de rémunération des contractuels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADAPTE** l'indice de rémunération au montant du smic, et cela à chaque changement du montant du SMIC. Cette délibération concernera les agents sous contrat en accroissement (référence délibération 2015-30), les agents en remplacement (référence délibération 2015-31) ainsi que les agents dont l'indice est lié au montant du smic (référence délibération 2021-07).

13 – Questions diverses

Brains en rose – 9 au 16 octobre 2021
Ateliers sur inscription auprès de l'accueil de la mairie

Séance levée : 20h27